



Conseil communal de Dippach séance du mardi, 28 septembre 2010

Administration communale
de
D I P P A C H

Notes à l'appui

ORDRE DU JOUR:

A) Séance secrète :

1. Postes de surveillants au niveau du transport scolaire - Nomination de surveillants, devant assurer la surveillance au niveau du transport scolaire dans la commune de Dippach au cours de l'année scolaire 2010/2011 - Décision.

- *Les nominations se font sur base des candidatures recueillies, pour les 4 postes de surveillants au niveau des lignes de bus scolaire organisées.*

Le conseil communal a procédé aux nominations comme suit :

- * Bus 1: Bettange, nomination de Madame WESTER Esperanza,*
- * Bus 2: Schouweiler, nomination de Madame SCHULLER Tania,*
- * Bus 3: Dippach, nomination de Madame SCHMIT Yvonne,*
- * Bus 4: Sprinkange, nomination de Madame THILL Margot.*

B) Séance publique :

1. Contrats de louage de service entre la commune et les personnes, assurant la surveillance au niveau du transport scolaire dans la commune de Dippach au cours de l'année scolaire 2010/2011 - Décision.

- *Il s'agit de soumettre à l'approbation du conseil communal les contrats de louage de service passés entre le collège échevinal et les personnes concernées, nommées en date de ce jour assurant le service de surveillance au niveau du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2010/2011. Le conseil communal procède à l'unanimité à ces adoptions (vote secret).*

2. Modifications du budget ordinaire de 2010 - Décisions.

- *Recettes nouvelles, respectivement dépenses en moins: 79.398,38 € (proposition)*

- *Dépenses nouvelles, respectivement recettes en moins: 62.038,80 € (proposition).*

Les propositions présentées sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

3. Transactions immobilières :

3.1. Acquisition de fonds, sis à Schouweiler, aux lieux-dits « in der Dreihoh » et « hinter Bruchheck » appartenant aux conjoints Marx, en vue de mettre la commune en mesure de réaliser un terrain de football synthétique d'entraînement – Décision quant à l'acte notarié y relatif.

- *Vu le projet de mettre en œuvre un terrain d'entraînement pour l'association locale de football à Schouweiler, à côté du stade existant, la commune doit se rendre propriétaire des fonds requis à cet effet. Dans cet ordre d'idées, le conseil communal avait approuvé par le passé un compromis en vue d'acquiescer des fonds appartenant aux conjoints Marx. A présent, l'acte de vente dans ce même contexte a été signé entre la commune et la partie vendeuse. Il s'agit d'incorporer dans les propriétés communales un terrain d'une contenance totale de 94a 47ca au prix de 94.470,00€. L'acte en question est proposé à l'approbation ce qui est fait à l'unanimité.*

3.2. Echange entre la commune et Madame Liette Ensch, épouse Bonaria de Pissange de fonds sis à Schouweiler, aux lieux-dits « hinter Bruchheck » et « am Schaeferweg », dans le cadre de la réalisation du même projet concernant le terrain de football synthétique d'entraînement - Décision quant à l'acte notarié y relatif.

- Dans le cadre du projet dont question au point qui précède, le conseil communal vient d'acquiescer une partie des fonds nécessaires pour ce projet de la part des conjoints Marx. Cependant, afin de pouvoir le réaliser, la commune devra prendre en possession un lopin de terrain supplémentaire d'une contenance totale de 8a, sis au lieu-dit « hinter Bruchheck » appartenant à Madame Liette Ensch, épouse Bonaria de Pissange. Cette démarche pourra se concrétiser par un échange des fonds en question contre des fonds de même contenance au lieu-dit « In der Dreihoh », acquis lors de la transaction avec les conjoints Marx. Le compromis d'échange en ce sens ayant déjà été approuvé par le conseil communal, l'acte afférent est à présent présenté à l'approbation. Il comprend les quelques conditions spécifiques, notamment en ce qui concerne la mise en place de clôtures déjà reprises au niveau du compromis. L'acte en question est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

3.3. Actes notariés entre la commune de Dippach et certaines personnes physiques et morales, dans le cadre de la cession gratuite de fonds à la commune au niveau d'un projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Schouweiler, aux lieux-dits « Kolf » et « rue G.-D. Charlotte ». - Décisions quant à l'approbation.

- Dans le cadre du projet d'aménagement particulier en question, les fonds destinés à une utilisation publique (voirie, aire de jeux, emplacement de stationnement, ...) restent à céder de manière gratuite par les propriétaires actuels, ayant réalisé le lotissement, à la commune, en suivant les termes de la loi. Les actes notariés de cession gratuite dans ce cadre restent à approuver par le conseil communal, ce qui est fait à l'unanimité.

3.4. Compromis de vente entre la commune de Dippach et les époux André Weber de Luxembourg, concernant l'acquisition de fonds à Schouweiler, au lieu-dit « rue de Dahlem » - Décision quant à l'approbation.

- Lors d'une séance précédente, le conseil communal avait émis une décision de principe concernant l'acquisition de fonds, inscrits au cadastre de la commune de Dippach, section D de Schouweiler, sous le N° : 261/3477, au lieu-dit « rue de Dahlem », contenant 21a 85ca. La commune avait été rendue attentive à la vente du terrain en question appartenant aux époux WEBER André et BOURNONVILLE Noëlle dans le cadre de la procédure prévue par la législation sur le « Pacte Logement », prévoyant un droit de préemption pour la commune lors de la vente de certains fonds. Ils se situent à proximité immédiate du cimetière de Schouweiler, de manière à ce qu'ils pourraient se prêter au niveau d'une éventuelle extension du cimetière.

A présent la transaction se concrétise sans recours au droit de préemption dont question ci-devant, par un compromis entre les parties qui a été signé, moyennant un prix total à payer de 44.137,00€. Ce document est soumis à l'approbation unanime du conseil communal.

4. Travaux :

4.1. Projet et devis en ce qui concerne la réalisation d'un terrain de football synthétique d'entraînement à Schouweiler, à côté du terrain de football existant – Décision.

- L'association de football « Etoile Sportive de Schouweiler » compte beaucoup d'équipes, composées de membres provenant de toutes les catégories d'âge, mais surtout de jeunes qui prennent régulièrement part aux entraînements. L'effort au niveau de l'encadrement utile des jeunes pendant leur temps libre est en effet non négligeable. Or, ces entraînements se déroulent sur le terrain principal, qui accueille de même les matchs réguliers, ce qui rend à l'évidence que celui-ci est fortement sollicité et qu'il devient de plus en plus difficile d'en garantir la praticabilité à tout moment selon les règles imposées par la fédération de football. Ceci étant dit, l'utilité d'un terrain d'entraînement devient tout à fait claire.

Ainsi, après l'acquisition des fonds nécessaires à la réalisation d'une telle infrastructure, le projet y relatif a été élaboré par le bureau d'études commis, en étroite concertation avec la commune et les responsables de l'association, à laquelle le terrain sera mis à disposition.

Il sera mis en place à Schouweiler à l'extrémité de la rue du Stade sur des fonds adjacents au terrain de football existant et prévoit un revêtement synthétique pour le terrain, un éclairage adapté et certaines dépendances au montant total arrondi de 1.010.000,00€ (toutes taxes et honoraires compris). Le projet en question est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

4.2. Projet et devis en ce qui concerne la réalisation d'une aire de jeux multifonctionnelle de type « Boltzplatz » à Bettange aux abords de la rue de la Gare – Décision.

- Il est évident que les jeunes de la commune âgés entre 12 et 18 ans sont fortement intéressés par l'aménagement d'une aire de jeux multifonctionnelle qui pourra leur donner la possibilité de pratiquer des activités sportives et ludiques dans de bonnes conditions, sans devoir recourir à des aires de jeux réservées aux petits. Le projet saura ainsi contribuer à un encadrement utile des jeunes pendant leur temps libre. Ceci étant dit, son utilité devient tout à fait claire.

Après une étroite concertation avec la commune le bureau d'études commis a élaboré le projet en question, dont la réalisation est prévue à Bettange aux abords de la rue de la Gare, à mi-chemin entre le centre de Bettange et Dippach-Gare, sur des fonds qui se prêtent bien à une telle installation

et qui prévoit un terrain de jeux d'une longueur de 26 m et d'une largeur de 14 m et certaines installations connexes. Le devis afférent est présenté au montant arrondi de 215.000,00€ (toutes taxes et honoraires compris). Le projet en question est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

4.3. Projet et devis en ce qui concerne la remise à niveau des installations techniques du hall sportif à Schouweiler – Décision.

- Dans le cadre de la mise en conformité par rapport à la législation existante et de l'adaptation aux besoins actuels (aussi dans le cadre de réflexions d'ordre plus écologiques), il est proposé de procéder à l'assainissement de l'installation électrique et des installations sanitaires et de chauffage du hall sportif à Schouweiler. Le devis afférent au projet a été élaboré par le bureau d'études commis au montant arrondi de 275.000,00€ (toutes taxes et honoraires compris). Le projet en question est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

5. Réalisation d'un office social commun des communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer, Dippach et Reckange-sur-Mess – Décision quant à la nomination du représentant de la commune de Dippach au niveau du Conseil d'administration de cet office social commun.

- Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide sociale, le conseil communal avait exprimé sa volonté par délibération concordante entre les communes concernées de réaliser un office social commun des communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer, Dippach et Reckange-sur-Mess. Cette démarche constitue la base pour la mise en route de la nouvelle entité qui devra commencer à fonctionner le 1^{er} janvier 2011. Cet office commun sera administré par un conseil d'administration au sein duquel la commune de Dippach aura droit à un représentant qu'il s'agira de nommer. Suite à la publication de la vacance du poste en question, la candidature de Monsieur Tilges Léon de Dippach, président de l'actuel office social de la commune de Dippach a été recueillie. Monsieur Tilges est nommé, lors du vote secret dont le résultat a été unanime, à ce poste.

6. Nouvelle adresse à créer à Sprinkange, au niveau du lieu-dit « Op Wäisse Muor », en zone verte – Décision.

- Une maison d'habitation ayant été construite il y a quelque temps dans la zone verte de la commune de Dippach, au lieu-dit « Op Wäisse Muor », à Sprinkange, à côté d'une exploitation agricole, il convient de confirmer l'adresse légale conférée à ce logement.

Il s'agirait en l'occurrence de l'adresse suivante:

- 1. Op Wäisse Muor, SPRINKANGE.

Confirmation unanime par le conseil communal.

7. Subsidés à allouer :

7.1. Allocation de subsidés ordinaires aux associations locales et à d'autres associations méritantes - Décision.

- Sommes proposées par le collège échevinal, sur avis de la commission des affaires culturelles et des festivités communales et de la commission sportive :

Subsidés ordinaires - Propositions pour 2010

1. Associations locales

Nom de l'association	Montant du subside (en €) 2010	Remarques
Union Avicole Dippach	500,00	
Coin de Terre et le Foyer, Schouweiler	300,00	
Amiperas	500,00	
Euro-Ciné, Dippach	800,00	
Chorale Ste. Cécile, Bettange	750,00	
Chorale Ste. Cécile, Schouweiler	750,00	
Chorale Ste. Cécile, Dippach	750,00	
Fanfare Schouweiler-Sprinkange	2 600,00	
Fraen a Mammen, Bettange	300,00	
FNEL-Dippecher Dachsen	1 000,00	prop. par coll. éch.
Schuller Fénkelcher	750,00	
Sapeurs-Pompiers de Dippach	1 000,00	prop. par coll. éch.
Sapeurs-Pompiers de Bettange	1 000,00	prop. par coll. éch.
F.C.-Etoile Sportive de Schouweiler	2 500,00	
Tennis de Table, Schouweiler	2 200,00	

<i>Tennis Club, Dippach</i>	<i>1 000,00</i>	
<i>Union Cycliste, Dippach</i>	<i>2 000,00</i>	
<i>Bettener Reitclub</i>	<i>500,00</i>	
Sous-Total 1.	19 200,00	

2. Associations méritantes

Nom de l'association	2010	Remarques
<i>Croix-Rouge Dippach</i>	<i>150,00</i>	
<i>Sécurité Routière</i>	<i>150,00</i>	
Sous-Total 2.	300,00	
TOTAL subsides	19 500,00	

La liste proposée est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

7.2. Subside à allouer à la Fabrique d'Eglise de Bettange/Mess dans le cadre de frais à avancer par elle au niveau d'une grande révision des orgues de l'église paroissiale de Bettange – Décision.

- Il est proposé d'allouer un subside d'un montant de 7.500,00€ à la Fabrique d'Eglise de Bettange dans le cadre de la révision des orgues en question, vu les moyens financiers restreints de la Fabrique. Approbation unanime par le conseil communal.

8. Fixation des indemnités à allouer dans le cadre du recensement fiscal du 15 octobre 2010 - Décision.

- Le collège échevinal propose une indemnité de 1.50 € par feuille de ménage et 100.00 € pour le contrôle du recensement, à l'instar des années passées. Approbation unanime par le conseil communal.

9. Divers.

Schouweiler, le 28 septembre 2010